

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2024-33	Procès-verbal du comité syndical du 03/04/2024	Approuvée
N° 2024-34	Décision Modificative n°1	Approuvée
N° 2024-35	Modification de la délibération n°2024-17 – Budget primitif	Approuvée
N° 2024-36	Modification du règlement intérieur	Approuvée
N° 2024-37	Autorisation donnée à la SEM SDESM ENERGIES pour constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Bazoches-les-Bray	Approuvée
N° 2024-38	Autorisation donnée à la SEM SDESM ENERGIES pour constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Balloy	Approuvée
N° 2024-39	Modification de la convention CEP	Approuvée
N° 2024-40	Nouvelle tarification pour les missions CEP	Approuvée
N° 2024-41	Autorisation de lancement d'une concession de service public pour l'extension du réseau de distribution publique de gaz naturel sur la commune de Charme	Approuvée
N° 2024-42	Modification de la délibération n°2024-20 du 3 avril 2024 pour les communes de Thoury-Ferottes et Thénisy	Approuvée
N° 2024-43	Adhésion de la commune d'Othis	Approuvée
N° 2024-44	Adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne	Approuvée
N° 2024-45	Adhésion de la commune de Bussières	Approuvée

N° 2024-46	Adhésion de la commune de Monthyon	Approuvée
N° 2024-47	Adhésion de la commune de Villevaudé	Approuvée
N° 2024-48	Adhésion de la commune de Signy-Signets	Approuvée
N° 2024-49	Adhésion de la commune de Marchémoret	Approuvée
N° 2024-50	Adhésion de la commune de Pierre-Levée	Approuvée

DELIBERATION N° 2024-33

Objet de la délibération : **Procès-verbal du comité syndical du 03/04/2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024.

Objet de la délibération : **Décision Modificative n°1**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
011	611	Contrat prest serv avec entreprise	6 450,00
011	61358	Locations mobilières autres	-1 825,00
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	9 091,00
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	20 350,00
011	6156	Maintenance (sur matériel)	7 911,00
011	617	Etudes et recherches	3 500,00
011	6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00
011	6228	Rémunérations diverses (AMO)	6 250,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00
011	6233	Foires et expositions	3 400,00
011	6236	Catalogues et imprimés et publications	260,00
012	6455	Cotisations assurance du personnel	5 500,00
065	65748	Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé	1 500,00
067	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	41 800,00
023	023	Virement à la section d'investissement	17 879,00
		TOTAL	129 566,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	4 000,00
70	706888	Autres prestations de services	20 300,00
731	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	69 783,00
75	755	Dédits et pénalités perçus	30 800,00
75	7574	R1	4 100,00
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	583,00
		TOTAL	129 566,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2121	Plantations d'arbres et arbustes	600,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-100 000,00
204	2041482	Subventions équipements aux communes	17 279,00
4581003	4581003	amponville	3 000,00
4581004	4581004	andrezel	42 000,00
4581016	4581016	bagneaux sur loing	3 500,00
4581019	4581019	bannost-villegagnon	15 000,00
4581024	4581024	bazoches les bray	82 000,00

4581029	4581029	bellot	130 000,00
4581034	4581034	blennes	16 000,00
4581038	4581038	boissise la bertrand	59 000,00
4581044	4581044	bougligny	30 000,00
4581049	4581049	bransles	96 000,00
4581051	4581051	breau	17 000,00
4581056	4581056	bussieres	31 000,00
4581062	4581062	celle sur morin	5 000,00
4581064	4581064	cerneux	40 000,00
4581067	4581067	chailly en bière	39 000,00
4581073	4581073	chalmaison	23 000,00
4581094	4581094	château-Landon	87 000,00
4581095	4581095	chateaubleau	51 000,00
4581096	4581096	chatelet en brie	113 000,00
4581103	4581103	chaumes en brie	42 000,00
4581111	4581111	chevry en sereine	14 000,00
4581121	4581121	condé sainte libiaire	33 000,00
4581131	4581131	courpalay	22 000,00
4581155	4581155	donnemarie-dontilly	98 000,00
4581162	4581162	Égligny	3 000,00
4581169	4581169	everly	9 500,00
4581174	4581174	fericy	54 000,00
4581181	4581181	fontaine-fourches	6 000,00
4581185	4581185	Fontenailles	10 000,00
4581193	4581193	fublaines	44 000,00
4581196	4581196	genevraye	15 000,00
4581200	4581200	giremoutiers	31 000,00
4581206	4581206	gravon	77 000,00
4581210	4581210	grisly suisses	47 000,00
4581215	4581215	guignes	82 000,00
4581216	4581216	Gurcy-le-Châtel	23 000,00
4581221	4581221	hondevilliers	7 000,00
4581224	4581224	isles les meldeuses	60 000,00
4581233	4581233	jouy sur morin	8 000,00
4581238	4581238	laval-en-brie	29 000,00
4581241	4581241	lesches	4 000,00
4581245	4581245	limoges fourches	13 000,00
4581248	4581248	livry sur seine	125 000,00
4581250	4581250	lizzy sur ourcq	153 000,00
4581254	4581254	lorrez le bocage	19 000,00
4581260	4581260	madeleine-sur-loing	25 000,00
4581262	4581262	maincy	253 000,00
4581270	4581270	marles en brie	180 000,00
4581279	4581279	Meigneux	3 000,00
4581280	4581280	meilleray	12 000,00

4581286	4581286	misysur yonne	65 000,00
4581304	4581304	montigny-lencoup	53 000,00
4581306	4581306	Montmachoux	41 000,00
4581307	4581307	Montolivet	13 000,00
4581313	4581313	mouroux	54 000,00
4581314	4581314	mousseaux les bray	19 000,00
4581317	4581317	mouy sur seine	33 000,00
4581321	4581321	nanteau sur lunain	6 000,00
4581340	4581340	ozouer le voulgis	56 000,00
4581342	4581342	pamfou	22 000,00
4581348	4581348	pezarches	92 000,00
4581349	4581349	pierre levée	55 000,00
4581355	4581355	poigny	56 000,00
4581363	4581363	presles en b	24 000,00
4581375	4581375	la rochette	250 000,00
4581380	4581380	rubelles	181 000,00
4581399	4581399	st jean les deux jumeaux	37 000,00
4581414	4581414	st pierre les nemours	233 000,00
4581415	4581415	st rémy de la vanne	32 000,00
4581422	4581422	ste colombe	3 000,00
4581425	4581425	Sammeron	48 000,00
4581438	4581438	sivry courtry	17 000,00
4581439	4581439	Sognolles-en-Montois	2 000,00
4581440	4581440	Soignolles-en-Brie	33 000,00
4581441	4581441	Soisy bouy	24 000,00
4581444	4581444	sourdun	13 000,00
4581454	4581454	touquin	55 000,00
4581466	4581466	vanville	27 000,00
4581468	4581468	varreddes	17 000,00
4581478	4581478	vernou la celle	297 000,00
4581484	4581484	villecerf	67 000,00
4581485	4581485	villemarechal	20 000,00
4581486	4581486	villemareuil	24 000,00
4581488	4581488	villenauxe la petite	20 000,00
4581490	4581490	villeneuve les bordes	42 000,00
4581493	4581493	villeneuve sur bellot	98 000,00
4581503	4581503	villuis	20 000,00
4581504	4581504	Vimpelles	12 000,00
4581507	4581507	voinsles	10 000,00
4581508	4581508	voisenon	107 000,00
4581516	4581516	beautheil-saints	45 000,00
4582286	4582286	misysur yonne	-430,00
4582294	4582294	Montceaux-lès-Provins	430,00
4582398	4582398	st hilliers	1 000,00
		TOTAL	4 625 879,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1312	Subvention équipement région	-100 000,00
021	021	Virement à la section de fonctionnement	17 879,00
4582003	4582003	amponville	3 000,00
4582004	4582004	andrezel	42 000,00
4582016	4582016	bagneaux sur loing	3 500,00
4582019	4582019	bannost-villegagnon	15 000,00
4582024	4582024	bazoches les bray	82 000,00
4582029	4582029	bellot	130 000,00
4582034	4582034	blennes	16 000,00
4582038	4582038	boissise la bertrand	59 000,00
4582044	4582044	bougligny	30 000,00
4582049	4582049	bransles	96 000,00
4582051	4582051	breau	17 000,00
4582056	4582056	bussieres	31 000,00
4582062	4582062	celle sur morin	5 000,00
4582064	4582064	cerneux	40 000,00
4582067	4582067	chailly en bière	39 000,00
4582073	4582073	chalmaison	23 000,00
4582094	4582094	Château-Landon	87 000,00
4582095	4582095	chateaubleau	51 000,00
4582096	4582096	chatelet en brie	113 000,00
4582103	4582103	chaumes en brie	42 000,00
4582111	4582111	chevry en sereine	14 000,00
4582121	4582121	condé sainte libiaire	33 000,00
4582131	4582131	courpalay	22 000,00
4582155	4582155	donnemarie-dontilly	98 000,00
4582162	4582162	Égligny	3 000,00
4582169	4582169	everly	9 500,00
4582174	4582174	fericy	54 000,00
4582181	4582181	fontaine-fourches	6 000,00
4582185	4582185	Fontenailles	10 000,00
4582193	4582193	fublaines	44 000,00
4582196	4582196	genevraye	15 000,00
4582200	4582200	giremoutiers	31 000,00
4582206	4582206	gravon	77 000,00
4582210	4582210	grisy suisnes	47 000,00
4582215	4582215	guignes	82 000,00
4582216	4582216	Gurcy-le-Châtel	23 000,00
4582221	4582221	hondevilliers	7 000,00
4582224	4582224	isles les meldeuses	60 000,00
4582233	4582233	jouy sur morin	8 000,00

4582238	4582238	laval-en-brie	29 000,00
4582241	4582241	lesches	4 000,00
4582245	4582245	limoges fourches	13 000,00
4582248	4582248	livry sur seine	125 000,00
4582250	4582250	lizy sur ourcq	153 000,00
4582254	4582254	lorrez le bocage	19 000,00
4582260	4582260	madeleine-sur-loing	25 000,00
4582262	4582262	maincy	253 000,00
4582270	4582270	marles en brie	180 000,00
4582279	4582279	Meigneux	3 000,00
4582280	4582280	meilleray	12 000,00
4582286	4582286	misy sur yonne	65 000,00
4582304	4582304	montigny-lencoup	53 000,00
4582306	4582306	Montmachoux	41 000,00
4582307	4582307	Montolivet	13 000,00
4582313	4582313	mouroux	54 000,00
4582314	4582314	mousseaux les bray	19 000,00
4582317	4582317	mouy sur seine	33 000,00
4582321	4582321	nanteau sur lunain	6 000,00
4582340	4582340	ozouer le voulgis	56 000,00
4582342	4582342	pamfou	22 000,00
4582348	4582348	pezarches	92 000,00
4582349	4582349	pierre levée	55 000,00
4582355	4582355	poigny	56 000,00
4582363	4582363	presles en b	24 000,00
4582375	4582375	la rochette	250 000,00
4582380	4582380	rubelles	181 000,00
4582399	4582399	st jean les deux jumeaux	37 000,00
4582414	4582414	st pierre les nemours	233 000,00
4582415	4582415	st rémy de la vanne	32 000,00
4582422	4582422	st colombe	3 000,00
4582425	4582425	Sammeron	48 000,00
4582438	4582438	sivry courtry	17 000,00
4582439	4582439	Sognolles-en-Montois	2 000,00
4582440	4582440	Soignolles-en-Brie	33 000,00
4582441	4582441	Soisy bouy	24 000,00
4582444	4582444	sourdun	13 000,00
4582454	4582454	touquin	55 000,00
4582466	4582466	vanville	27 000,00
4582468	4582468	varredes	17 000,00
4582478	4582478	vernou la celle	297 000,00
4582484	4582484	villecerf	67 000,00
4582485	4582485	villemaréchal	20 000,00
4582486	4582486	villemareuil	24 000,00
4582488	4582488	villenaux la petite	20 000,00

4582490	4582490	villeneuve les bordes	42 000,00
4582493	4582493	villeneuve sur bellot	98 000,00
4582503	4582503	villuis	20 000,00
4582504	4582504	Vimpelles	12 000,00
4582507	4582507	voinsles	10 000,00
4582508	4582508	voisenon	107 000,00
4582516	4582516	beauthail-saints	45 000,00
4581398	4581398	st hilliers	1 000,00
TOTAL			4 625 879,00

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif 2024, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2024-35

Objet de la délibération : **Modification de la délibération n°2024-17 – Budget primitif**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2312-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le service de gestion comptable de Melun Val de Seine, comptable public du SDESM, a recommandé une modification rédactionnelle de la délibération portant approbation du budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il convient donc de modifier la phrase suivante conformément au référentiel budgétaire et comptable M57 : « autorise le Président, ou son représentant, à effectuer la fongibilité des crédits et à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, sans pouvoir excéder 7,5 % des crédits de chaque chapitre » ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer la fongibilité des crédits et à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

DELIBERATION N° 2024-36

Objet de la délibération : **Modification du règlement intérieur**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2021-44 du 23 septembre 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur ;

Vu le règlement intérieur ci-annexé ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel et des représentants des collectivités lors du comité social territorial (CST) du 23 avril 2024 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le dernier règlement intérieur des agents datant de 2021 ;

Considérant que le règlement intérieur des agents permet de préciser les droits et les devoirs applicables, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, le temps de travail, le bon usage des équipements mis à disposition des agents, ainsi que le régime des sanctions applicables aux fonctionnaires ;

Considérant que les agents et l'autorité territoriale doivent respecter le règlement de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le règlement intérieur des agents du SDESM joint à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2024-37

Objet de la délibération : **Autorisation donnée à la SEM SDESM ENERGIES pour constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Bazoches-les-Bray**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	51
Dont pouvoir	4

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Eric GRIMONT, M Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à monsieur Pascal FOURNIER.
Messieurs Pierre Yvroud, Gilles Durand, Jacques Delporte et Julien Aguin quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la proposition de la SEM SDESM Energies exposée ci-avant afin de constituer une société de projet dédiée ;

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE la SEM SDESM ENERGIES :

- A constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être **BAZOUCHES SOLAIRE**, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques à Bazoches-les-Bray et les territoires situés à proximité.
- A effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

DELIBERATION N° 2024-38

Objet de la délibération : Autorisation donnée à la SEM SDESM ENERGIES pour constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Balloy

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	51
Dont pouvoir	4

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Eric GRIMONT, M Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, , M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à monsieur Pascal FOURNIER.
Messieurs Pierre Yvroud, Gilles Durand, Jacques Delporte et Julien Aguin quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la proposition de la SEM SDESM Energies exposée ci-avant afin de constituer une société de projet dédiée ;

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE la SEM SDESM ENERGIES :

- A constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être :
BALLOY SOLAIRE, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques à Balloy et les territoires situés à proximité.
- A effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

DELIBERATION N° 2024-39

Objet de la délibération : **Modification de la convention CEP**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération 2021-41 du Comité Syndical du 6 juillet 2021 fixant les nouvelles contributions financières d'adhésion au dispositif de CEP et adoptant le nouveau modèle de convention ;

Considérant que le SDESM souhaite réviser le montant de la contribution financière des communes adhérant au dispositif de CEP et modifier la convention d'adhésion en conséquence ;

Vu le projet de convention d'adhésion au dispositif CEP ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le nouveau modèle de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé.

AUTORISE le président à signer ce nouveau modèle de convention et tout document s'y rapportant.

DIT que ce nouveau modèle de convention s'appliquera à partir du 1^{er} juillet 2024 pour toute nouvelle adhésion de communes au dispositif de CEP.

DELIBERATION N° 2024-40

Objet de la délibération : **Nouvelle tarification pour les missions CEP**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération 2021-41 du Comité Syndical du 6 juillet 2021 portant la contribution des communes d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) à 1€ / habitant par an avec un plafond de contribution fixé à 3 500 € / an ;

Vu la délibération 2023-96 du Comité Syndical du 30 novembre 2023 relative à la demande de subvention auprès de l'ADEME pour un poste de Conseiller en Energie Partagé ;

Considérant que le SDESM a décidé de renforcer l'équipe dédiée au dispositif de Conseil en Energie Partagé à partir de l'été 2024 par le recrutement d'un agent supplémentaire pour 3 ans, afin de répondre à la demande des collectivités adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite réviser le montant de la contribution financière des communes adhérant au dispositif de CEP pour faire face au coût engendré par la réalisation de cette mission (frais de personnel et frais généraux) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'augmentation de la cotisation à hauteur de :

- 1,4 euros (un euro et quarante centimes d'euros) par habitant par an pour les communes pour lesquelles le SDESM perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE).
- 1,6 euros (un euro et soixante centimes d'euros) par habitant par an pour les communes qui conservent le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE).

FIXE un montant de cotisation minimale à hauteur de 1 000 euros par an.

DIT que la nouvelle tarification s'appliquera au 1^{er} juillet 2024 à toute nouvelle convention d'adhésion au dispositif de CEP.

PRECISE que les modalités de versement des cotisations sur les trois années d'accompagnement sont indiquées dans la convention d'adhésion au dispositif de CEP.

DELIBERATION N° 2024-41

Objet de la délibération : **Autorisation de lancement d'une concession de service public pour l'extension du réseau de distribution publique de gaz naturel sur la commune de Charmentray**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, , M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-4 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne ;

Vu la délibération n°2023-31 approuvant le lancement d'une concession de service public sur la commune de Charmentray ;

Vu la délibération n°2023-99 abrogeant la délibération n°2023-31 ;

Considérant que la commune de Charmentray a transféré au SDESM sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz ;

Considérant le projet de raccordement d'une station d'avitaillement au réseau de gaz biométhane sur le territoire de la commune de Charmentray ;

Considérant que depuis l'approbation initiale du comité syndical en date du 9 mars 2023, le projet a évolué au point de bouleverser l'économie de la concession, et qu'il est nécessaire que le Comité syndical délibère à nouveau.

Considérant que le nouveau projet dessert toujours les mêmes prospects, pour une volumétrie annuelle modifiée de 2 000 Nm³/h, laquelle nécessite un prolongement du réseau existant de 2 000 mètres ;

Considérant que le volume financier de cette concession reste inférieur au seuil européen pour la publicité des concessions de service public (5 382 000 €HT) ;

Considérant que le SDESM envisage de tenir une attitude prudente sur le plan financier, et qu'il peut être recommandé de conventionner avec les prospects éventuels en marge de la concession ;

Vu le rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Vu le planning prévisionnel de passation de la concession de service public ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 31 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

APPROUVE le recours à une concession de service public pour le raccordement au réseau de gaz d'une station d'avitaillement sur la commune de Charmentray.

DIT que cette concession de service public peut être lancée sous le régime des concessions inférieures au seuil européen.

AUTORISE le président à signer tout acte ou document nécessairement à la passation et à la publication de la procédure de concession.

AUTORISE le président à signer tout acte, contrat ou document nécessairement à la sécurisation de la procédure de concession, notamment avec les prospects éventuels

DELIBERATION N° 2024-42

Objet de la délibération : **Modification de la délibération n°2024-20 du 3 avril 2024 pour les communes de Thoury-Ferottes et Thénisy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, , M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5212-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-20 du comité syndical du 3 avril 2024 relative aux fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'une erreur de plume s'est produite entre deux communes du lot 5 sur le montant du fonds de concours à verser par le SDESM ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

MODIFIE le montant du fonds de concours et réajuste les quantités vérifiées pour les deux communes suivantes :

Nom	Nb de lampes	Prix unitaire HT hors révision	Montant total HT	Montant trimestre HT	Subvention HT par trimestre
THOURY-FEROTTES	145	16,10	2 334,50	583,63	437,72
THENISY	72	16,10	1 159,20	289,80	217,35

DECIDE de verser un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement couvrant les prestations G0 et G2 du marché n°2022SDESM02, pour les communes membres du groupement de commandes pour lesquelles le SDESM perçoit leur part communale de la TICFE à hauteur de 75% du montant HT des prestations G0 et G2 applicables aux communes concernées, selon les annexes ci-jointes.

DECIDE du versement de ce fonds de concours à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE le président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N° 2024-43

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune d'Othis**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Othis du 3 avril 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune d'Othis souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune d'Othis dispose déjà d'infrastructure de recharge ;

Considérant que la commune d'Othis versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2024 sera calculée au *prorata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Othis pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

APPROUVE le transfert de la propriété et la gestion de la borne de recharge existante et tous les contrats associés, renseignés dans l'annexe jointe.

AUTORISE monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune d'Othis versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

DIT que la commune de d'Othis sera rattachée au territoire T2- Nord-Ouest seine-et-marnais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

DELIBERATION N° 2024-44

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Fresnes-sur-Marne du 26 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Fresnes-sur-Marne est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Fresnes-sur-Marne souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Fresnes-sur-Marne ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Fresnes-sur-Marne sera rattachée au territoire T2 Nord-Ouest Seine et Marnais

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion

DELIBERATION N° 2024-45

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Bussières**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bussièrès du 2 avril 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Bussièrès est représentée au sein du SDESM par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Bussièrès souhaite adhérer directement au SDESM pour l'exercice de la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Bussièrès ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence.

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Bussièrès pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Bussièrès sera rattachée au territoire T8 Coulommiers Pays de Brie

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

DELIBERATION N° 2024-46

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Monthyon**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Monthyon du 28 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Monthyon est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Monthyon souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Monthyon ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Monthyon pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Monthyon sera rattachée au territoire T1- Pays de Meaux et de l'Ourcq

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion

DELIBERATION N° 2024-47

Objet de la délibération : Adhésion de la commune de Villevaudé

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, , M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villevaudé du 20 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Villevaudé est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Villevaudé souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Villevaudé ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Villevaudé pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Villevaudé sera rattachée au territoire T2 Nord-Ouest Seine et Marnais

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion

DELIBERATION N° 2024-48

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Signy-Signets**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Signy-Signets du 6 avril 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Signy-Signets est représentée au sein du SDESM par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Signy-Signets souhaite adhérer directement au SDESM pour l'exercice de la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Signy-Signets ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence.

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Signy-Signets pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Signy-Signets sera rattachée au territoire T8 Coulommiers Pays de Brie

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

DELIBERATION N° 2024-49

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Marchémoret**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marchemoret du 13 avril 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Marchemoret est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Marchemoret souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Marchemoret ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Marchemoret pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Marchemoret sera rattachée au territoire T2 Nord-Ouest Seine et Marnais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

DELIBERATION N° 2024-50

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Pierre-Levée**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	51
Votants	57
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : /

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme Stéphanie AUZIAS

M. Julien BOUSSANGE donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE

M. Francis OUDOT donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. Christian POTEAU

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, Mme Anne THIBAUT, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pierre-Levée du 12 avril 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Pierre-Levée est représentée au sein du SDESM par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de de Pierre-Levée souhaite adhérer directement au SDESM pour l'exercice de la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de de Pierre-Levée ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence.

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de de Pierre-Levée pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de de Pierre-Levée sera rattachée au territoire T8 Coulommiers Pays de Brie

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.